

BPJEPS voile option voile légère/inshore

BC 1 – CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)

A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

Compétences

C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet

C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

Compétences

C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3A – CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE, ET EVALUER DES SEANCES DE DECOUVERTE ET DES CYCLES DE SEANCES D'APPRENTISSAGE (*) DE LA VOILE LEGERE/INSHORE DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3A.1. Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'apprentissage(*) de la voile légère/inshore
C.3A.1.1. Elaborer des cycles de séances de voile légère/inshore en tenant compte de la finalité fixée et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics éventuellement ceux en situation de handicap.
C.3A.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement de séances de voile légère/inshore en prenant en compte les caractéristiques liées à la pratique sportive des différents publics, et en agençant les contenus afin de proposer une progression cohérente des séances, et de répondre aux finalités du cycle
C.3A.1.3. Faciliter l'apprentissage de voile légère/inshore en diversifiant les supports et outils pédagogiques pour répondre à une variété de contextes, de formes d'activités et de publics accueillis
C.3A.1.4. Préparer le cadre d'intervention de la séance de voile légère/inshore notamment en s'assurant du respect de la réglementation en vigueur afin de permettre sa réalisation en sécurité.
A.3A.2. Préparation de séances de découverte et d'apprentissage(*), de la voile légère/inshore
C.3A.2.1. Adapter les modalités de réalisation d'une séance de voile légère/inshore aux conditions réelles de mise en œuvre, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue de permettre l'atteinte de l'objectif de séance tout en assurant la sécurité.
C.3A.2.2. Vérifier les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance de voile légère/inshore en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement au moment prévu
A.3A.3. Conduite de séances de découverte et d'apprentissage(*), de la voile légère/inshore
C.3A.3.1. Recueillir les demandes et les attentes exprimées par les pratiquants en interagissant avec eux durant la phase d'accueil afin d'ajuster la séance de voile légère/inshore, initialement prévue
C.3A.3.2. Présenter les objectifs, le déroulement et les consignes de la séance de voile légère/inshore aux pratiquants en adaptant sa posture et sa communication afin de mettre en place une dynamique favorable à l'implication de tous, notamment les publics en situation de handicap
C.3A.3.3. Conduire une séance de voile légère/inshore, en prenant en compte les caractéristiques des publics, les conditions de pratique afin de permettre la progression des pratiquants dans les domaines de la technique, de la sécurité, du sens marin et de l'environnement
C.3A.3.4. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants tout au long d'une séance de voile légère/inshore, en identifiant les spécificités de chacun afin de proposer des interventions individuelles et collectives adaptées permettant leur progression et d'intervenir en cas de situation accidentogène
C.3A.3.5. Evaluer le pratiquant afin de situer son niveau d'autonomie, au regard des domaines de la technique, de la sécurité, du sens marin et de l'environnement en favorisant son auto-évaluation
A.3A.4. Evaluation de séances de découverte et de cycles de séances d'apprentissage(*), de la voile légère/inshore
Compétences
C.3A.4.1. Analyser une séance de voile légère/inshore, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, et les observations réalisées, en vue de proposer des améliorations permettant l'adaptation des futures séances et l'évolution des pratiques des publics
C.3A.4.2. Evaluer un cycle de séances de voile légère/inshore, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, afin de proposer des aménagements lors des prochains cycles et d'identifier des perspectives d'évolution.
BC4 - COORDONNER LA SECURISATION DES ACTIVITES ET LE DEROULEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT DE VOILE
A.4.1. Mise en œuvre et participation à l'amélioration du dispositif de surveillance et d'intervention (DSI) et du règlement intérieur de l'établissement d'enseignement de la voile
C.4.1.1. S'assurer en amont de la période d'activité et ponctuellement dans la saison, du bon fonctionnement du matériel, des qualifications de l'encadrement, de la conformité du site en respectant la réglementation en vigueur pour garantir la sécurité des usagers de l'établissement
C.4.1.2. Informer les usagers des règles d'usage et de fonctionnement, de l'établissement ainsi que du site de pratique en prenant en compte les règles en vigueur pour garantir leur sécurité et la préservation du site
C.4.1.3. Conseiller les usagers de l'établissement sur la conduite à tenir en prenant en compte leurs caractéristiques, les conditions et prévisions climatiques et météorologiques de la période de navigation ainsi que la topographie, pour garantir leur sécurité

C.4.1.4. Organiser la surveillance permanente de l'ensemble des activités de voile proposées par l'établissement en utilisant des procédures et moyens de communication adaptés pour garantir la sécurité des usagers
C.4.1.5. Mettre en place des procédures d'intervention en cas d'incident ou d'accident en explicitant les conduites à tenir par chacun des intervenants pour assurer la sécurité de la zone de pratique
C.4.1.6. Surveiller la navigation des pratiquants autonomes en identifiant les cas d'incidents où les pratiquants ou les tiers sont en danger afin de déclencher les secours et d'intervenir personnellement en sécurité à partir d'une embarcation ou d'un support de pratique
C.4.1.7. Analyser les situations à risque et les décisions prises en utilisant des outils de suivi et d'évaluation afin de proposer des améliorations du processus de sécurisation des activités sur le site
A.4.2. Coordination du déroulement de l'enseignement des activités effectuées par les personnes chargées de l'encadrement de la voile dans le cadre de dispositifs préétablis
C.4.2.1. Coordonner quotidiennement l'activité en accompagnant les personnes chargées de l'encadrement de la voile dans leurs activités et en précisant les consignes à respecter afin de garantir la sécurité et la qualité pédagogique auprès des pratiquants quelle que soit la diversité des supports et outils pédagogiques utilisés
C.4.2.1. Coordonner quotidiennement l'activité en accompagnant les personnes chargées de l'encadrement de la voile dans leurs activités et en précisant les consignes à respecter afin de garantir la sécurité et la qualité pédagogique auprès des pratiquants quelle que soit la diversité des supports et outils pédagogiques utilisés
A.4.3 Gestion de flottes et de parc matériel participant à l'organisation des activités de l'établissement dispensant un enseignement de la voile à l'échelle d'un cycle de fonctionnement annuel
C.4.3.1. Réaliser le suivi de parcs matériels et autres équipements de sécurité, afin de vérifier leur disponibilité, leur fonctionnalité et leur conformité pour garantir la sécurité des usagers.
C.4.3.2. Mettre en œuvre des procédures facilitant et sécurisant les manutentions, la préparation des équipements de protection individuelle, du matériel et son aménagement en cohérence avec le projet d'animation et le public en vue d'assurer le bon déroulement des activités
C.4.3.3. Réaliser l'entretien courant du matériel en respectant les obligations légales en vue de garantir son utilisation durable et la sécurité des usagers
C.4.3.4. Réaliser des réparations de base (*) en mécanique, plastique, électricité, matelotage et voilerie, pour permettre une utilisation durable du parc matériel en surveillant régulièrement les installations et les embarcations.